

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 17 SEPTEMBRE 1828.

SUR UN ARTICLE DU MESSAGER DES CHAMBRES.

Suivant le *Messenger*, le ministère doit tenir le milieu dans les chambres comme dans la nation. Ce langage veut dire, si nous ne nous trompons, que le ministère doit ressusciter le système qui a servi de transition entre 1819 et 1824. Ainsi, au lieu d'une doctrine franche et décidée, c'est le ministérielisme qui présiderait à nos destinées; c'est-à-dire ce système qui consiste à ne point prendre pour règle de conduite des croyances, mais à se servir seulement de ces croyances dans un but politique, système qui est au fond le même, soit qu'il soit adopté par M. Decaze, soit qu'il soit continué par M. de Villèle. Il n'y a point en effet de différence, si ce n'est que celui-ci a joué avec telle doctrine, celui-là avec telle autre. Mais voyez les résultats: le ministère de la bascule nous a conduits au ministère déplorable, et le ministère déplorable n'est devenu tel que parce que, toujours sans conviction, n'ayant point de force en lui-même, et traîné sans cesse à la remorque par une coterie violente, il en a subi les lois et les a fait subir à la France, jusqu'à ce qu'indignée enfin, elle se soit levée tout entière contre cet ignoble joug.

Que M. Decaze, qu'après lui M. de Richelieu, privés des leçons que l'avenir a données à leurs successeurs, aient cra pouvoir ainsi louvoyer entre des partis qui n'avaient encore rien de bien déterminé dans leur but, leur erreur est excusable. Ils étaient venus au gouvernail dans un moment de tempêtes; il étaient appelés à droite et à gauche par des hommes sur les vues desquels il leur était permis d'avoir des défiances. Enfin, l'instrument qui leur était confié, la Charte constitutionnelle, était lui-même tout nouveau.

Mais aujourd'hui, toutes ces incertitudes n'ont-elles pas cessé? L'épreuve de la Charte n'est-elle pas faite? N'est-il pas évident que les hommes qui ont inscrit sur leur bannière le mot *liberté*, veulent pour première garantie le pouvoir tutélaire du trône? Parmi les hommes qui s'étaient ralliés au cri de *royauté*, le tems n'a-t-il pas fait le triage de ceux qui voulaient la royauté constitutionnelle d'avec ceux qui n'entendaient la monarchie qu'à l'espagnole? Les premiers ne sont-ils pas venus à nous, et n'avons-nous pas conclu avec eux une alliance indissoluble? Les autres ne sont-ils pas les hommes que la France a repoussés, dont elle a brisé le joug, qui lui ont juré la guerre?

Ce serait donc un anachronisme de la part du ministère actuel que de vouloir rétablir le système Richelieu. M. de Martignac ne l'ignore pas sans doute: cependant qu'est-ce donc que ce gouvernement par le centre que son journal invoque? Sur quels fondemens compte-t-il organiser sa majorité parlementaire? Nous voyons bien qu'il y a dans le côté droit de la chambre des députés, tout un bataillon d'ex-villélites prêt à s'engager sous un maître nouveau. A ces débris des trois cents, notre ministère pourrait joindre trente ou quarante députés du centre gauche, qui, sur le point d'envahir le pouvoir, ne veulent pas dégarnir la citadelle qu'il vont occuper; puis tous ceux qui, voyant et aimant le bien, n'osent pas résister au mal; puis enfin ceux qui, par politique ou facilité de caractère, croient devoir adopter des mesures où le bon est mélangé avec le mauvais. Avec tous ces éléments peut-être le ministère parviendrait-

il à se former une majorité peu exigeante, qui le dispenserait de chercher dans les rangs constitutionnels un appui plus chèrement acheté. Mais, qu'on y prenne garde! la nation attend des chambres comme du ministère une marche ascendante. L'hésitation, la faiblesse ont pu être pardonnées dans les premiers instans du combat; mais la session de 1828 a transmis à celle de 1829 des promesses et des devoirs, engagements sacrés dont la France demanderait un compte rigoureux!

On se tromperait si l'on se fait sur l'éloignement de l'époque où ce compte sera rendu. La chambre septennale n'a eu qu'une session à la vérité, et six sont encore promises à son avenir. Mais si la chambre de M. de Villèle n'a pu fournir sa carrière quand l'opinion s'est retirée d'elle, se flatte-t-on que la chambre actuelle puisse lui résister davantage? Non sans doute; elle serait au contraire d'autant plus vite usée qu'on aurait fondé plus d'espérances sur elle, et qu'elle aurait reçu une mission qu'elle n'aurait pas accomplie. On a beau faire des lois de septennalité, quand un pouvoir est usé il faut qu'il se revivifie, il faut qu'il se retrempe dans l'opinion. C'est une loi d'existence à laquelle la chambre de 1828 ne pourrait pas plus se soustraire que toutes celles qui l'ont précédée.

Mais, dit l'organe du ministère, la nation n'a pas envoyé des députés pour faire et défaire des ministères; leur mission est de nous donner des institutions.

Le *Messenger* a raison lorsqu'il tient ce langage. Nous croyons en effet que le devoir des députés n'est pas seulement de combattre, mais de réparer; d'abattre, mais d'édifier. Toutefois, pour remplir cette tâche, nos députés ont besoin de l'aide et du concours du ministère; il faut non-seulement qu'ils ne le trouvent pas sur leur passage comme un ennemi, mais pas même comme un pouvoir neutre. Il faut, en un mot, qu'ils ne soient pas forcés à perdre, en luttant contre cet obstacle, un tems qu'ils doivent consacrer tout entier à fonder la liberté, à introduire dans le gouvernement et l'administration l'esprit de la Charte. Si le ministère a l'intention d'agir ainsi, il n'a pas besoin de méditer d'avance des combinaisons pour organiser un centre. Sa majorité est au côté gauche de la chambre, et la dernière session a prouvé qu'il ne la trouvera jamais plus nombreuse, plus compacte que lorsqu'au lieu de s'adresser aux intérêts il s'adressera aux consciences. Si le ministère, au contraire, entend sa tâche d'une autre façon, nous ne savons pas s'il trouvera une place sûre dans le milieu de la chambre; mais nous sommes persuadés qu'il n'en trouvera pas dans le milieu de la nation.

L'indisposition prolongée de Desroches suspend toujours les débuts de Mlle Lacroix. Cette indisposition est, à ce qu'on assure, le fruit de ses travaux assidus pendant les représentations de Mlle Mars. Au reste, on ajoute que Mlle Lacroix changera la série des rôles dans lesquels elle comptait paraître, et qu'elle jouera d'abord dans *Phèdre* et *Macbeth*, où il n'y a point de rôle de l'emploi de Desroches. Il faut espérer qu'ensuite cet acteur, dont on connaît la complaisance et dont on ne saurait suspecter la bonne volonté, sera assez bien rétabli pour seconder la jeune tragédienne qui vient soumettre au public lyonnais ses premiers essais.

M. Noël Jordan, curé de Notre-Dame à Roanne (Loire), est nommé curé de la paroisse Saint-Bonaventure, en remplacement de M. Pascal, décédé.

— On annonce que le 21^e régiment de ligne, venant de Dijon, remplace, dans notre garnison, le 14^e de la même arme.

— Le manquement imprudent d'une arme à feu vient de causer un déplorable accident dans la commune de St-Symphorien d'Ozon: un jeune homme, nommé Piquet, neveu et clerc de M. Plost, notaire, employait ses loisirs à chasser. Une haie se présente; il la passe d'abord à travers les épiques, laisse son fusil de l'autre côté et essaie ensuite de le tirer en le prenant par le bout du canon. Mais les gachettes sont engagées dans les broussailles, et le mouvement fait partir les deux coups à la fois. Le jeune imprudent les reçoit à bout portant dans la poitrine, et on l'a trouvé étendu mort un instant après.

— Le *Gymnase dramatique* des Brotteaux est encore une fois ouvert au public. Le nouveau directeur est M. Mathevet, connu par ses exercices de force sous le nom d'*Alcide français*. M. Mathevet, que nous avons vu débiter à Lyon, avait paru ensuite au théâtre de la Porte-St-Martin, à Paris, où il s'était fait une brillante réputation. Il a engagé toute la troupe dramatique des Brotteaux. Ainsi ce théâtre, qui s'ouvrira dimanche prochain, ne saurait qu'offrir une grande variété de plaisirs.

— Quelle est la personne qui n'a pas regardé comme une bonne fortune un voyage de rencontrer un habitant de sa ville natale? Qui est-ce qui n'a pas été loger de préférence dans l'hôtel tenu par un compatriote, ou n'a pas fréquenté le café qui se recommandait par cet avantage? Nous croyons donc faire plaisir à ceux de nos compatriotes que leurs affaires appellent à Dijon, en leur indiquant le CAFÉ LYONNAIS, exploité dans cette ville, rue du Bourg, n° 13, par M. Lerouge. Son propriétaire, qui est lyonnais lui-même, a introduit dans son établissement, décoré à neuf et aussi élégamment que nos plus beaux cafés, toutes les habitudes du service lyonnais; en sorte que les voyageurs qui le visiteront croiront retrouver la place des Célestins ou celle des Terreux. Ils y seront de plus reçus comme des compatriotes.

— On nous fait observer que nous avons commis une erreur en rendant compte de l'affaire du sieur Dumas, de Trévoux. Il est très-vrai que M. le maire Raffin avait mérité toute l'estime et la protection de M. Dudon, mais non pas toutefois en votant pour lui de sa personne, car M. Raffin n'est pas électeur, il ne paye que 7 fr. 80 cent. d'impôts.

— Indépendamment des bateaux à vapeur de MM. Seguin déjà établis sur le Rhône, et de ceux que MM. Church et Co se proposent d'y établir, il paraît que la navigation de Givors à Lyon sera très-prochainement desservie par les bateaux aqua-moteurs de M. Laignel. Dimanche dernier, un de ces bateaux a parcouru, en remontant le cours du fleuve depuis Yvoir jusqu'au pont de la Malatière, un espace de 14 à 15,000 pieds en deux heures et demie; ce qui fait supposer que le trajet de Givors à Lyon se ferait à peu près en neuf heures. Nous qui sommes habitués à considérer les choses principalement sous le point de vue de l'intérêt général, nous désirons d'autant plus vivement l'établissement définitif de ce service qu'il serait plus profitable aux relations commerciales. Car le défaut de combustibles doit permettre aux propriétaires de ce système de navigation, s'il réussit, de baisser les prix actuels et d'offrir au commerce des moyens de transport tout à la fois moins coûteux et plus prompts.

Le prix de l'abonnement est de: 16 fr. pour trois mois, 51 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.

Des nouvelles de Messine du courant du mois dernier, portent ce qui suit :

« Les soies, malgré la récolte abondante, continuent à augmenter, à cause des vives demandes que font les étrangers sur notre marché. »

A M. le Rédacteur du PRECURSEUR.

Lyon, 17 septembre 1828.

Monsieur,

J'ai lu dans le n° 532 de votre journal que les représentations du vaudeville *le Départ pour la Grèce*, venaient d'être suspendues par ordre supérieur.

Comme l'on pourrait donner à cette mesure une induction contraire à la vérité, je vous dois, ainsi qu'au public, quelques explications sur cette circonstance.

Personne n'ignore qu'aucune pièce ne peut être représentée sur aucun théâtre sans être revêtue de l'approbation ministérielle. Cependant, M. le préfet, usant de bienveillance et cédant aux pressantes sollicitations de l'auteur, considérant de plus que cet ouvrage était destiné à une représentation à bénéfice d'auteur, daigna prendre alors sur lui d'en autoriser la première représentation, et dans le cas où la pièce resterait au répertoire, les autres représentations n'en pourraient avoir lieu qu'autant que l'administration aurait obtenu le visa ministériel. Ce n'est donc que par pure obligeance que M. le préfet a autorisé la première représentation de cet ouvrage, et qu'il a de plus, dans l'intérêt des plaisirs du public, toléré celles qui ont eu lieu ensuite, afin de donner le tems nécessaire pour se pourvoir du visa du ministère, qui ; je l'espère, nous arrivera très-incessamment. Cette explication est, d'une part, un hommage à la vérité ; et, d'autre part, l'expression de ma reconnaissance à M. le préfet, pour la bienveillance dont il a bien voulu m'honorer encore dans cette circonstance.

Veillez insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro, et me croire, etc.

SINGIER.

TOULON, le 15 septembre.

Les deux divisions de l'expédition française sont arrivées en Morée le 29 août. Les troupes ont débarqué à Calamata.

Aujourd'hui, à sept heures et demie du matin, le brick du roi *le Zèbre* et les bâtimens de transport qu'il est chargé de convoyer, ont appareillé de notre rade.

Nous apprenons qu'un convoi égyptien était attendu à Navarin pour transporter les troupes d'Ibrahim qui devaient évacuer la Morée.

La gabarre-transport du roi *la Dore*, doit partir la semaine prochaine pour Tunis ; elle charge de vivres.

Ce matin est arrivée la goëlette du roi *la Mutine*, commandée par M. Briet, lieutenant de vaisseau ; elle vient de Navarin d'où elle est partie le 27 août.

PARIS, 15 SEPTEMBRE 1828.

La ville de Mulhausen, si renommée par ses manufactures semblait se recommander à la bienveillance du roi par les malheurs récents qu'avait éprouvés son commerce. Les habitans, en apprenant que S. M. devait visiter le département du Bas-Rhin, avaient sollicité, comme une faveur qui les comblerait de joie, de voir leur ville honorée de son auguste présence.

Le roi s'est rendu ce matin à leurs vœux. S. M. est partie de Colmar un peu avant sept heures, et a pris la route de Mulhausen, qui traverse la ville d'Ensisheim. Les habitans des nombreux villages qui se trouvent sur cette route ou qui l'avoisinent, s'étaient portés en foule sur le passage de S. M., qu'ils saluaient de leurs acclamations. Les jeunes filles étaient presque toutes couronnées de fleurs, et plusieurs riches bandières indiquaient, en se déployant, les communes qui venaient offrir leurs hommages à leur souverain.

De distance en distance, au moment où le roi passait, on lâchait des pigeons ayant au cou de petits drapeaux blancs ; ils prenaient tous leur vol vers Mulhausen, ou ces messagers étaient chargés d'annoncer la prochaine arrivée de S. M.

A une lieue de la ville, le roi rencontra un détachement de la garde nationale à cheval, commandé par M. Edouard Kochlin. Cette garde d'honneur, dont l'uniforme est aussi riche qu'élegant, a escorté la voiture du roi, qui n'a pas tardé à arriver à l'entrée de la ville.

Là s'élevait une tente magnifique, formée d'étoffes blanches et rouges ; elles étaient disposées avec art en larges dra-

peries, et leur mélange habilement combiné offrait un coup-d'œil ravissant. Des festons en feuillages et de larges fleurs de lys d'or décoraient le dôme de ce pavillon, où les autorités de la ville attendaient S. M.

Le roi, après avoir été complimenté par M. Blanchard, maire, à la tête du corps municipal, a été invité à monter dans une calèche découverte, attelée de huit beaux chevaux richement harnachés, et conduits par huit hommes à pied.

A partir du pavillon et pendant un très-long espace à droite et à gauche de la route, de petits mâts, ornés comme ceux des vaisseaux, de longues flammes, et décorés d'écussons aux armes de France, étaient joints les uns aux autres par des étoffes également blanches et rouges, qui se croisaient et pendaient en larges festons. C'est entre ces deux haies formées des produits des manufactures, et au milieu d'une immense population, que le roi a traversé au pas la ville pour se rendre au nouveau quartier, où un hôtel avait été préparé pour recevoir S. M. Ce nouveau quartier, qui serait remarqué même dans la capitale, se compose de trois longs bâtimens qui forment un triangle, des arcades règnent tout autour. Les balcons étaient richement ornés et couverts de dames élégantes. Une foule immense remplissait la place.

S. M. est descendue à l'hôtel de M. Dollfus, l'un des premiers fabricans de la ville. Elle a immédiatement reçu les autorités qui y avaient été convoquées, et a d'abord permis que les demoiselles de la ville lui présentassent des fleurs.

M. Schlumberger, président du tribunal de commerce, a dit au roi :

« Sire, le tribunal de commerce de votre ville de Mulhausen vient déposer aux pieds de V. M. l'hommage de son respect, de son amour et de sa fidélité.

« Dépositaire de votre confiance, tous nos efforts tendent à la mériter ; votre volonté nous commande, votre exemple nous éclaire. De tout tems la justice a orné de son éclat les vertus de vos ancêtres. Dans nos souvenirs comme dans nos espérances, le chêne de Vincennes existera toujours.

« Sire, dans ce jour si fortuné pour nous, où retentissent autour de V. M. et du noble Fils France les cris de joie et les acclamations, qu'il nous soit permis d'exprimer à V. M. notre respectueuse reconnaissance pour la protection dont elle honore le commerce et l'industrie. Les bénédictions des peuples accompagnent les bienfaits des rois. Puissent celles qui sont répandues sur votre auguste personne prolonger, pour notre bonheur, une vie qui nous est chère ! »

Le roi a répondu :

« C'est avec un véritable plaisir que je reçois les vœux du tribunal de commerce de Mulhausen. Je sais combien l'industrie de cette ville est digne de bienveillance et d'intérêt. Je connais aussi les malheurs qu'elle a éprouvés. Ces malheurs m'ont profondément affligé. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour les réparer. Continuez, Messieurs, de rendre bonne et impartiale justice à vos concitoyens, et comptez toujours sur mon affection et ma confiance. »

M. Blanchard, maire, en présentant au roi le corps municipal, a dit :

« Sire, le corps municipal prie V. M. d'agréer l'hommage du respect, de l'amour et de la fidélité des habitans de la ville de Mulhausen pour sa personne sacrée et celle de son auguste fils.

« Sire, jadis Henri IV, dont la petite république de Mulhausen était l'alliée fidèle, appelait nos ancêtres ses bons amis, et ils étaient glorieux de ce titre. Nous avons perdu, il y a trente ans, notre existence politique dans la commotion qui a ébranlé l'Europe ; mais nous sommes fiers d'être Français, sujets fidèles de V. M., et jamais nous n'aurons à regretter notre indépendance, si le roi veut bien continuer de nous honorer de sa protection.

« Mulhausen, après avoir acquis quelque célébrité par son industrie, n'a pas été ménagée dans la crise sans exemple qui affecte le commerce. Mais tout peut encore être réparé, si le roi encourage notre activité, et si il fixe la sollicitude de son gouvernement paternel sur les moyens de ramener la prospérité.

« Permettez, Sire, que nous demandions à Votre Majesté un gage de sa royale bienfaisance : c'est de nous autoriser à donner le nom de Charles X au nouveau quartier, dont la proximité du canal Monsieur a fait naître la pensée. Ce canal, quand il sera navigable, contribuera essentiellement à relever notre ville et à en faire un point commercial important. »

S. M. a répondu :

« C'est avec grand plaisir que je me trouve dans cette ville, qu'on pourrait presque appeler la capitale de l'industrie française. Je suis touché plus que je ne puis le dire de l'accueil que je reçois parmi vous ; il laissera dans mon cœur des souvenirs qui ne s'effaceront jamais. J'ai déplore les pertes funestes qu'a éprouvées votre commerce. Je sais que votre ville a souffert, et j'éprouve un vif désir d'atténuer au moins ses pertes en attendant que je puisse les réparer. Je dois ma sollicitude et mes soins à tous mes sujets, et leurs intérêts généraux commandent la prudence et la réserve ; mais soyez sûrs que je ferai tous mes efforts pour favoriser votre industrie. C'est mon désir ; c'est ma volonté. J'accepte avec plaisir la proposition que vous me faites, de donner mon nom à votre quartier neuf. Je vous remercie d'en avoir eu la pensée. »

Après la réception, S. M. a été priée par M. le maire, d'accepter un déjeuner qui lui avait été préparé. Le roi a bien voulu y admettre les autorités et plusieurs des principaux manufacturiers.

Immédiatement après le déjeuner, S. M. est passée par une porte de communication, qui avait été pratiquée exprès, dans une salle immense, où étaient exposés, avec un goût parfait, les plus beaux produits des manufactures.

Nous donnerons plus tard des détails sur le séjour du roi à Mulhausen, et particulièrement sur cette riche exposition qui a fixé long-tems l'attention et l'intérêt de S. M. Une pièce de toile a été imprimée en sa présence : le dessin représentait le génie de la France venant consoler le commerce languissant.

Une presse lithographique de M. Engelmann a été mise en mouvement devant S. M., qui en a vu sortir une belle planche représentant son entrée dans Mulhausen. Cette surprise a paru faire le plus grand plaisir, et S. M. a demandé qu'on lui en envoyât un grand nombre d'épreuves.

Après avoir témoigné à M. le maire et aux fabricans la vive satisfaction de tout ce qu'il avait vu, le roi a laissé sept mille francs pour être distribués aux plus pauvres ouvriers, indépendamment des gratifications qu'il a données à ceux qui avaient fait mouvoir les machines en sa présence. Puis il est monté sur une terrasse d'où il a vu le beau canal de Monsieur, dont l'achèvement doit être si favorable au commerce de cette ville.

En accompagnant le roi, le maire a exprimé le désir d'obtenir pour l'Hôtel-de-Ville le portrait de S. M., et M. le ministre de l'intérieur lui a appris que ce vœu avait été prévenu, en lui remettant la lettre d'avis qui lui annonçait que cette faveur était déjà accordée.

S. M. est remontée en voiture à deux heures, emportant les regrets et les bénédictions de cette population laborieuse ; elle est revenue à Colmar par une autre route qui longe les montagnes des Vosges, et S. M. a également recueilli sur son passage les témoignages les plus énergiques du dévouement des habitans de ces contrées.

Le roi est rentré à Colmar à cinq heures. Le roi part demain à sept heures et demie du matin pour Lunéville.

Malgré les fatigues de son voyage, Sa Majesté continue à jouir de la meilleure santé.

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

Rapport adressé à S. Exc. le ministre de la marine et des colonies, par M. le chevalier de Rigny, vice-amiral, commandant les forces françaises dans le Levant.

A bord du vaisseau le *Conquérant*, devant Navarin, le 8 août 1828.

Le 2 juillet, j'ai eu l'honneur d'informer V. Exc. que j'avais envoyé la corvette l'*Echo* dans le golfe de Lépante, pour veiller à ce qu'une colonne d'environ 5,000 Albanais qui quittaient le service d'Ibrahim n'emmenassent avec eux, hors de la Morée, aucun captif grec.

Cet arrangement avait été concerté, lorsque les chefs de ces Albanais écrivirent de Coron au capitaine grec Nikitas, pour demander le libre passage. Je me trouvais alors dans ces parages ; ils traversèrent la Morée de Coron jusqu'à la plaine de Corinthe ; ils devaient ou s'embarquer ou traverser l'Isthme ; la corvette l'*Echo*, commandée par M. de Châteauneuf, arriva au fond du golfe au même tems qu'eux. On était en pourparler avec les Grecs. Ceux-ci élevèrent la prétention de rester maîtres des chevaux des Albanais. Le capitaine Châteauneuf n'ayant des ordres que pour les prisonniers grecs, et concevant avec raison qu'il fallait faire aux Albanais un pont d'or, ne voulut point se charger d'une semblable proposition. Pendant ce tems, on sut que les troupes d'Ipsilanti, qui gardaient les défilés de l'Isthme, n'étaient pas disposées à obéir à l'ordre de ne pas inquiéter au moins les bagages des Albanais. Ceux-ci, se méfiant de quelque surprise, décampèrent dans la nuit, et par deux marches forcées, arrivèrent devant le château de Patras. Alekmet-Pacha, qui y commandait pour Ibrahim, voulut essayer de les faire rentrer dans l'ordre, il fut tué. Les Albanais s'emparèrent du fort, et depuis, ils sont passés sur l'autre rive par détachemens.

Heureusement la partie de la négociation relative aux prisonniers avait été exécutée ; tous avaient été délivrés pendant que le capitaine Châteauneuf pourparlait avec les Albanais ce sujet.

J'ai le regret d'annoncer à V. Exc. que, dans l'exécution de cette mission, la corvette l'*Echo*, qui a eu à passer et à repasser sous le feu des deux forts, situés à l'entrée du golfe, beaucoup souffert dans le corps du bâtiment et dans ses équipages ; sept hommes de son équipage ont été blessés, dont deux grièvement.

Le capitaine Châteauneuf avait prévenu les forts qu'il avait ordre de passer pour l'accueillir sans nul du service qui avait été coulé ; mais il n'en a été tenu aucun compte. Je ne saurais trop donner d'éloges à la conduite de ce brave officier et de son équipage. Je lui avais prescrit de ne pas riposter et de se tenir sur la défensive ; sa mission était une mission de paix et d'humanité ; il l'a remplie, et il a eu l'occasion de la remplir avec autant de courage que de zèle.

Les protestans de la ville de Dijon avaient demandé l'autorité d'un ministre et un oratoire pour l'exercice de leur culte. Le conseil municipal, consulté à cet égard, a été d'avis

qu'il n'y avait pas lieu d'accorder la demande, le nombre des protestans n'étant pas suffisant. Afin d'éclairer l'autorité locale et l'autorité supérieure sur leur nombre, qui paraît avoir été mal connu du conseil municipal, les protestans ont loué à leurs frais un emplacement, décent, vaste et commode, où ils exercent publiquement leur culte sous la protection des lois, et ils se sont assurés, une fois par mois, la visite d'un des pasteurs de Besançon. C'est ainsi qu'ils espèrent démontrer qu'ils sont en nombre suffisant pour obtenir l'acte de justice qu'ils sollicitent.

— Si l'on en croit les journaux américains, l'expédition du général Laborde aurait non-seulement Santo-Domingo pour but, mais cette ancienne possession espagnole serait de nouveau cédée par Boyer à l'Espagne, et sa reprise de possession devrait, en conséquence, s'effectuer sans aucune résistance. Les mêmes journaux confirment la nouvelle que nous avons donnée de l'élevation de Bolivar à la suprême dictature, et de ses préparatifs de guerre contre l'état du Pérou. Le général Santander avait demandé sa retraite sous prétexte de mauvaise santé, mais, en réalité, parce qu'il désirait se séparer du libérateur; on ignorait encore toutefois si celui-ci accepterait cette démission.

— Les lettres de Carracas, du 27 juillet, annoncent que Bolivar, deux jours après son élection, avait fait circuler un écrit dans lequel il proposait de former une République impériale, qui se composerait des états de Colombie, de Bolivie et du Pérou, dont il aurait la présidence à vie, laquelle serait de plus héréditaire. On nommerait trois princes, choisis parmi les principaux chefs de la nation, pour en faire des espèces de vice-rois, ou présidents de provinces; plus cent chevaliers du premier ordre des libérateurs, et cinquante chevaliers pensionnaires de second rang. Tous ces titres et dignités seraient héréditaires. Ces nobles formeraient la cour de S. M. Impériale, et Lima deviendrait la capitale de l'empire.

— Une lettre de l'île Maurice ajoute à ce qu'on a déjà dit sur la réception qu'y a reçue sir Hudson-Lowe, que tous les habitans indistinctement, Anglais et Français, créoles et Européens, ont montré le plus profond mépris pour ce personnage. Le capitaine Delancey, son aide-de-camp, a dit-on, à son retour à bord, manifesté toute l'impression qu'il avait éprouvée en brisant son épée et maudissant l'humiliante place qu'il occupait près d'un homme si généralement repoussé.

— Don Miguel vient de recevoir un hommage digne de lui. Si l'Europe le repousse, l'Afrique le réclame; un prince qui se révolte contre son père, qui trahit son frère, qui massacre ses sujets, est un anachronisme parmi les peuples civilisés, mais il doit être un héros pour les peuples barbares. Il paraît que les rois de l'Afrique l'ont jugé ainsi et qu'ils veulent le traiter en frère.

La Gazette de Lisbonne du 30 août annonce que l'empereur de Maroc a envoyé à Lisbonne un de ses amiraux dans un beau brick de guerre pour complimenter don Miguel sur son accession au trône.

Sans doute le dey d'Alger et le bey de Tunis suivront cet exemple. Alger, Maroc et Tunis formaient une triple alliance dans laquelle don Miguel mérite de prendre place. Fils dénaturé, frère rebelle, il a tout ce qui consitue la légitimité aux yeux des pirates.

— Un journal de la Nouvelle-Galles méridionale publie quelques nouveaux détails sur l'expédition de M. de la Peyrouse. Il annonce que l'île sur laquelle a fait naufrage cet homme immortel, s'appelle Manicolo ou Vanicolo, une des îles Salomon. L'*Astrolabe* et la *Boussole* se sont perdus sur la côte sud-ouest. Les vieux habitans de l'île rapportent que, pendant une nuit orageuse, les bâtimens furent jetés sur des rochers. L'équipage de l'un des deux périt entièrement, mais quelques hommes de l'autre parvinrent à débarquer. Plusieurs furent massacrés en arrivant à terre, parce que les habitans les prirent pour des esprits blancs. Cependant, aussitôt qu'on reconnut que c'étaient des êtres humains, on épargna ceux qui avaient échappé aux flots et à la première fureur des habitans. Avec les débris on construisit un petit bâtiment. Le capitaine Dillon a vu la place où il fut construit. Aussitôt qu'il fut abordé, les survivans, à l'exception de deux, quittèrent Manicolo, et depuis on n'en a plus entendu parler. Les habitans assurent que, pendant que les Français étaient dans l'île, ils regardaient continuellement le soleil et faisaient des observations. Il y a six ans, les deux hommes qui étaient restés vivaient encore; mais l'un fit avec les naturels une guerre dans laquelle son parti fut vaincu; l'autre est mort il y a trois ans, à Manicolo.

Le capitaine Dillon a conservé plusieurs instrumens nautiques et divers objets, dont quelques-uns portent le chiffre de M. de la Peyrouse. Dans la plupart des huîtes de l'île, on a trouvé des sacs qui renfermaient des crânes humains; mais il a été impossible de reconnaître s'ils appartenaient à des Européens ou à des aborigènes.

— On lit dans le *Courrier Français*:

Nous recevons une lettre de Poros du 2 (14) août, elle contient les détails suivans:

« Deux vaisseaux de S. M. T. C. chargés de vivres, viennent d'arriver ici, adressés à notre président, par l'intermédiaire de M. le général baron de St-Denis, agent du roi de France, près le gouvernement grec, qui réside à Poros.

« Une somme de 500,000 fr. a aussitôt été remise par ces messieurs à la disposition du président.

« On dit que l'amiral de Rigny, qui reste toujours à Smyrne, ne vient pas ici parce qu'il est opposé à ce que des secours soient ainsi délivrés, et qu'il est fort mécontent d'être écarté de nos affaires par l'arrivée d'un agent officiel qui a bientôt supplanté toute son influence.

« Depuis quelque tems on parle de la destitution de l'amiral français; les uns l'attribuent au rappel de sir Ed. Codrington; les autres la regardent comme une suite de la mésintelligence qui règne entre lui et M. Juchereau de St-Denis. »

— Depuis quelque tems M. Cruveilhier emploie, dans la salle des hommes de la Maison royale de Santé, un moyen nouveau pour chercher à arrêter le progrès de la phthisie pulmonaire. Ce moyen consiste à faire fumer des feuilles de belladone (*atropa belladonna*), après les avoir fait préalablement infuser dans une forte solution d'opium et sécher incomplètement comme le tabac. Les malades commencent par deux pipes par jour, et finissent par en fumer cinq ou six. Voici quels ont été les effets de ce procédé thérapeutique sur huit malades arrivés les uns à la seconde, les autres à la troisième période de la phthisie: chez les premiers, la toux est devenue moitié moins fréquente et ne s'est plus opposée au sommeil; la titillation du larynx a disparu; la dyspnée a diminué sensiblement; l'expectoration a été moins abondante; l'activité de la fièvre s'est affaiblie, et le déperissement a semblé s'arrêter.

Chez les seconds, les sueurs ont été plus rares et ont cessé de baigner autant la peau; la chaleur mordicante a perdu de son acreté; la sputation n'a plus été accompagnée d'efforts aussi pénibles, les coliques, le dévoiement se sont apaisés. Le mouvement fébrile a été modifié; enfin, on dirait que la maladie s'arrête dans sa marche, après avoir conduit les malades près du tombeau.

— Le conseil d'arrondissement du Havre a fait plusieurs demandes dont l'utilité est évidente. Il sollicite, 1° des encouragemens et des primes pour les cultivateurs qui se livrent aux engrais des bestiaux, à l'éducation et à l'amélioration des races de bêtes à laine. 2° Il pense qu'il serait important d'établir des réunions de cultivateurs, sous le nom de *Comices agricoles*; ces assemblées auraient pour objet, de la part des agronomes, de se communiquer chaque année les découvertes, les essais et les résultats de leurs travaux, afin de les faire tourner au profit commun. 3° Le même arrondissement demande que des primes d'encouragement soient accordées aux cultivateurs qui se livrent à la culture des betteraves à sucre, source de prospérité pour les pays qui les produisent. 4° Que tout ce qui concerne l'agriculture soit ajouté aux attributions du ministère du commerce. 5° Que les routes, qui sont dans un état déplorable, soient promptement réparées, et ensuite entretenues convenablement. 6° Qu'une maison de dépôt ou de passage de prisonniers soit construite à Bolbec! (Il y a long-tems que nous avons fait connaître la nécessité d'établir cette prison.)

Les demandes des conseils des arrondissemens de Neufchâtel et d'Yvetot sont, dit-on, unanimes, pour solliciter l'amélioration et l'entretien des routes; ils expriment également le vœu qu'il soit accordé des primes d'encouragement pour l'éducation des moutons mérinos, et pour quelques autres objets d'agriculture et d'économie agricole.

(Extr. du *Neustrien*.)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.

Londres, 11 septembre.

On lit dans le *Courier*:

« Les arrangemens relatifs à l'amirauté, qui ont été le sujet de tant de bruits contradictoires, ont été définitivement terminés, et lord Melvil remplace S. A. le duc de Clarence. Nous apprenons que le bureau de l'amirauté sera composé, comme autrefois, d'un premier lord et de quatre autres lords.

« Lord Ellenborough remplacera lord Melvil comme président du bureau de contrôle pour les affaires de l'Inde. »

On lit dans des lettres de Lisbonne, publiées par une feuille du matin, qu'un certain capitaine Johnson a été envoyé par notre gouvernement avec des dépêches pour le gouvernement portugais, et que ces dépêches contenaient des propositions à M. Miguel, dont il n'est pas nécessaire de faire mention, puisque nous pouvons déclarer que le capitaine Johnson n'a pas été chargé de dépêches ni d'aucune mission, et qu'il est entièrement inconnu à notre gouvernement. (*Courier*.)

La corvette et les bricks qui avaient été envoyés pour bloquer Madère sont revenus à Lisbonne. Lorsque ces bâtimens sont arrivés à Funchal, le capitaine de la frégate anglaise *Medina* a demandé au commandant portugais s'il avait l'intention d'établir le blocus de Funchal seulement, ou de tous les ports de l'île. Le commandant portugais répondit que tous les ports devaient être regardés comme étant en état de blocus. Alors le capitaine anglais observa que le blocus ne pouvait pas être considéré comme réel, puisqu'une corvette et deux bricks ne suffisaient pas pour le faire. Les bâtimens portugais sont partis après cette conférence.

Quant au blocus lui-même, on doit remarquer que reconnaître son existence n'est pas reconnaître don Miguel; ce n'est qu'avertir les négocians anglais afin qu'ils ne s'exposent pas à des dangers et à des pertes en expédiant des navires pour les ports sans ainsi en interdire. L'Angleterre a toujours reconnu les blocus réels sans égard à la légitimité ou à la non légitimité de la partie belligérante qui l'établit.

On a reçu aujourd'hui des journaux et des lettres de Rio-Janciro jusqu'au 13 juillet. On assure que les préliminaires de la paix ont été agréés par le gouvernement de Buenos-Ayres, et que des commissaires ont été nommés pour rédiger le traité.

L'infante dona Maria est partie de Rio pour Lisbonne le 5 juillet.

Afin de témoigner sa satisfaction de la conduite des insurgés de Porto, S. M. I. a donné des ordres pour qu'elle prit pendant le voyage le titre de duchesse de Porto.

L'infante part sur la frégate brésilienne *Impératrice*, accompagnée d'une autre frégate brésilienne *don Francisco*. L'amiral anglais sir R. Otway doit escorter l'infante jusqu'à l'équateur. On dit que les deux frégates relâcheront à Madère ou à Gibraltar.

Le marquis de Barbacena est chargé d'instructions sur la conduite qu'il doit tenir d'après les nouvelles qu'il recevra du Portugal en arrivant dans l'un ou l'autre des ports de relâche.

ESPAGNE.

Madrid, le 4 septembre 1828.

On nous écrit de Barcelonne que la police vient d'y faire une capture importante à l'aide de laquelle on espère découvrir les instigateurs des nouveaux troubles qui auraient sans doute éclaté dans la principauté, sans la vigilance de l'autorité. Le dimanche 24, on a découvert dans la capitale de la Catalogne une réunion clandestine à laquelle ne concouraient que des étrangers; on a trouvé dans l'endroit où ces individus tenaient leurs séances, une malle pleine de papiers, des poignards et plusieurs paires de pistolets; les conspirateurs ont d'abord été conduits dans la prison, et depuis, par ordre du comte d'Espagne, ils ont été transférés dans la citadelle, où ils sont gardés avec beaucoup de soin.

Il paraît qu'une bande assez considérable étant parvenue à se former non loin de Gironne, dans un village situé dans les montagnes, un détachement commandé par un chef de bataillon a suivi pour disperser cette troupe à laquelle on a tué plusieurs hommes et fait quelques prisonniers.

On a parlé aussi d'événemens fâcheux survenus dans la province de Valence, où la présence du régiment de cuirassiers de la garde royale, cantonné à Ocana, aurait, dit-on, été jugée nécessaire; mais nous apprenons d'une manière certaine que les choses se sont bornées à une tentative pour s'emparer de Tortose et de Peniscola. Cette conspiration a complètement échoué. On n'a plus la plus légère inquiétude.

Le monarque, toujours prêt à favoriser le commerce, vient de déclarer la ville de Mataga port de dépôt, à l'instar de celui de Barcelonne.

Il paraît que décidément le gouvernement, au moyen d'une somme une fois payée, va étendre la dette de 352 millions de réaux contractée vis-à-vis de la banque de Saint-Charles. Cette circonstance ne peut agir que favorablement sur les actions de cet établissement.

VALACHIE.

Bucharest, le 26 août.

(Extrait d'une lettre particulière.)

La peste, des contributions énormes en argent, des réquisitions en vivres, fourrages et bestiaux, des menaces d'exécutions militaires; tel était le sort de notre province lorsque les habitans consternés ont appris que les Turcs, après avoir envahi la petite Valachie, s'avançaient vers Bucharest. Vainement le comte Pahlen a lancé proclamations sur proclamations pour rassurer les habitans, tous ont pris la fuite pour se retirer vers les frontières de l'Autriche. Peu de tems après l'annonce des évènements, nous avons vu arriver à cent vingt-quatre charriots d'ambulance chargés de blessés russes, qu'on doit incessamment évacuer au delà de l'Oltan: cela était loin d'être rassurant, mais il paraît que le danger immédiat est encore ajourné.

Au milieu de la confusion, nous avons appris que vingt-cinq mille Turcs, presque toute cavalerie, partis de Gladova; Negotin et Widdin, ayant passé le Danube aux environs de Bertza Palanka, s'étaient rapidement portés sur le Chyl inférieur, où, réunis à une horde d'Arnauts sortis de Rahova, ils s'étaient dirigés vers Crajowa, capitale du canton de Doliti. Le général Geismar, qui commandait le corps d'armée moscovite, surpris dans ses cantonnemens, essaya de rallier sa troupe, en battant en retraite vers Slatina, et le comte Langeron, accouru pour le soutenir, se vit réduit à protéger le mouvement rétrograde. Dans cette triste circonstance, on dut abandonner aux Turcs six mille bêtes à cornes, tous les magasins de vivres qui étaient considérables, les munitions de guerre et plus de quarante bouches à feu, que les vainqueurs ont de suite transportées à Widdin.

Ces évènements ont eu lieu les 18, 19 et 20 de ce mois. On annonce aujourd'hui que les Turcs sortis de Routhouk et de Giurgewo, pour se rallier au visir de Viddin, se proposent d'attaquer Bucharest, où chacun ploie bagage; car les barbares enlèvent les populations, qu'ils conduisent comme des troupeaux au delà du Danube, résolus à faire un désert de la Valachie, et à faire coopérer les chrétiens à la guerre, en les employant aux travaux militaires et à la défense des places. On porte la perte des Russes à près de six mille tués, blessés et esclaves, que l'on contraint pour la plupart à apostasier. La cruauté des Turcs passe à cet égard tout ce qu'on avait vu dans les guerres précédentes, où l'on se contentait de conduire les prisonniers de guerre au bain de Constantinople. Dans

peut de jours, le sort de la Valachie sera décidé; et quels que soient les événements, sa condition est et sera digne de compassion; car la peste se ranime par intervalles, et ce qui se passe, avec le concours des Mahométans, ne peut qu'entendre son foyer et ses ravages.

Le lettres de Varna, des 19 et 20 août, parlent de succès obtenus par les Turcs, et prouvent qu'avec les calculs stratégiques d'un homme qui a fait un certain bruit dans le monde, on peut faire battre les troupes les plus braves et les mieux disciplinées par des ignorans auxquels la victoire a rendu leur ancien fanatisme. Il est positif que la guerre sera longue et opiniâtre, et que les Turcs ont dans leurs rangs des officiers qui entendent les affaires, car ils savent tirer parti des moindres positions, et profiter des fautes de leurs ennemis. Malgré tout, les Russes triompheront des obstacles, car il ne leur est plus possible de transiger, le Sultan ayant déclaré les traités à jamais rompus, et ayant annoncé la prétention de reconquérir tout ce que la Turquie possédait avant le règne du Sultan Abdoulhamid.

BIBLIOGRAPHIE.

Nous recommandons à nos lecteurs, et principalement aux propriétaires de manufactures, de fabriques, d'usines, et aux artistes, le *Recueil industriel manufacturier, agricole et commercial, de la salubrité publique et des beaux-arts*, que publie M. de Moléon, ancien élève de l'école polytechnique, auteur de plusieurs ouvrages sur l'industrie et l'économie publique, et membre de plusieurs sociétés savantes françaises et étrangères.

Les matériaux dont chaque livraison se compose justifient le titre indiqué. On y trouve réuni tout ce qui intéresse l'industrie manufacturière, agricole et commerciale. Une grande variété d'objets, aussi utiles que précieux, passe sous les yeux des lecteurs, et l'on est, chaque mois, tenu au courant des inventions faites en France, en Amérique, en Allemagne et surtout en Angleterre. La réunion du *Journal hebdomadaire des arts et métiers de l'Angleterre*, au recueil de M. de Moléon, a doublé son utilité et permet au rédacteur de comparer tout ce qui se fait en France, avec les meilleurs modèles adoptés dans les villes manufacturières de l'Angleterre.

Un tableau en 5 colonnes fait connaître les brevets d'invention pris à la même époque, en France, en Angleterre et aux États-Unis; il y a des chapitres spéciaux pour les établissemens utiles formés à Paris ou dans les départemens, pour les travaux exécutés dans la capitale et dans les départemens, pour l'analyse des travaux des sociétés savantes, des prix de la société d'encouragement et des ouvrages qui intéressent les industriels, pour les lois et ordonnances concernant le commerce, etc., etc. Chacune de ces divisions, et l'on y en compte 19, s'applique à un grand nombre de lecteurs.

A ces avantages vient se réunir celui d'être le *Recueil officiel des travaux du conseil de salubrité de la ville de Paris*, ce qui le rend précieux pour les préfets, les administrations des villes, en ce que les autorités y trouvent les instructions publiées chaque année par le conseil, relatives aux améliorations de tous les établissemens, à la salubrité des villes, à l'hygiène publique, etc.

Il renferme aussi la collection des avis commerciaux que S. Exc. le ministre du commerce transmet aux chambres de commerce, et que les négocians, les armateurs ont tous intérêt à connaître. Il offre à tous les industriels et artistes la facilité des insertions pour tous les mémoires qui ont pour objet la description de leurs découvertes, et on peut profiter de ces insertions, pour avoir à bon compte un grand nombre d'exemplaires de ces mémoires, parce que l'on ne paye que le papier et le tirage.

Un sujet bien important est traité dans ce recueil: c'est l'exposé des travaux entrepris pour procurer aux villes des fontaines jaillissantes ou des fontaines qui amènent l'eau au niveau du sol. Ce serait un bienfait immense rendu en France à un grand nombre de villes.

La souscription est à un prix modéré: 12 livraisons, ornées de 48 planches gravées, ne coûtent, pour les départemens et chaque année, que 36 francs, qu'on peut faire parvenir à M. de Moléon, soit par un mandat du receveur-général du département sur le trésor, soit par un bon du directeur

de la poste aux lettres, soit par un effet de commerce. Toutes les demandes doivent être adressées, *franc de port*, au bureau du Recueil industriel, rue Taibout, n° 6, ou au bureau de notre Journal, qui se charge des abonnemens.

ANNONCES.

LIBRAIRIE.

CODE DE LA TOILETTE (1).

Manuel complet d'Élégance et d'Hygiène, contenant les lois, règles, applications et exemples de l'art de soigner sa personne et de s'habiller avec goût et méthode; par l'auteur du CODE CIVIL.

Parmi les innombrables exigences sociales, la plus motivée, la plus impérieuse, la seule peut-être devant qui tout le monde doit chaque jour se soumettre, la toilette nous a semblé digne de tous les soins, de toutes les méditations des hommes du monde: aussi, dans le petit livre que nous leur soumettons aujourd'hui, nous sommes nous appliqués, voulant leur épargner de longues et fastidieuses recherches, à réunir en un seul corps de doctrine, les lois, les règles, les enseignemens, les exemples, que la mode, la raison et l'hygiène, d'accord une fois ont positivement consacrés. Le fruit de notre travail ne saurait être sans utilité: c'est en effet sur sa mine et sa tournure, que le vulgaire juge d'abord un homme, et le vulgaire en cela a raison; car les rapports du physique et du moral sont trop intimes pour ne pas exercer l'un sur l'autre une grande et réciproque influence. Trop de gens ont eu à se repentir de leur ignorance dans l'art de s'habiller. Aujourd'hui toutes les classes de la société revêtent le même costume; la seule manière de le porter établit extérieurement les distinctions: le moment nous semble donc venu de publier le *Code de la Toilette*. Que l'on n'aille pas toutefois se méprendre au sens de ce mot *toilette*, et penser que ce soit seulement l'art de choisir et d'harmoniser avec plus ou moins d'élégance les diverses parties du vêtement, qui ait été l'objet de nos recherches. La toilette comme nous l'entendons, comme nous avons entrepris de la faire comprendre, est essentiellement liée à l'hygiène: c'est d'elle surtout que dépendent la santé, le bien-être, la longévité, le bonheur. Il n'y a pas de femme, dit Mad. de Genlis, qui n'ait au moins un secret de toilette: en conclura-t-on que toutes les femmes soient coquettes? Ce serait une erreur: il y a aussi loin du soin de sa personne à la coquetterie que de l'amour-propre à l'égoïsme.

La toilette qui corrige et pallie les défauts extérieurs, qui prolonge la jeunesse, ravive l'esprit, devient un moyen de séduction, de succès, de fortune, doit être, nous le savons, en rapport avec l'âge, la personne, la profession, la physionomie; mais il n'en est pas moins vrai qu'elle a pour base des principes positifs qu'on ne peut ignorer et dont il serait dangereux de mépriser l'observation. Un mot nous reste à dire sur le titre et le plan du volume que nous publions. Donner le titre pompeux de *Code* à un léger in-18; avoir la prétention de dicter les lois de la toilette, n'est ce pas présumer beaucoup de ses forces et s'exposer à demeurer au-dessous des prétentions que l'on affiche?

Il nous suffira de répondre en deux mots, à ces questions que la critique pourrait peut-être nous adresser: nous ne sommes véritablement qu'éditeurs de ce petit livre. En regardant autour de soi, chacun en verra les auteurs. Historiographes fidèles de la mode, nous nous contentons d'enregistrer ses arrêts, de promulguer ses lois, et comme tant d'autres, nous déclinons toute responsabilité personnelle. (211)

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lundi vingt-deux septembre mil huit cent vingt-huit, à huit heures du matin, sur la place de la Croix-Rousse, faubourg de Lyon, il sera procédé, par un de MM. les commissaires-priseurs, à la vente aux enchères des meubles saisis au préjudice du sieur Curial, cabaretier. Ces meubles consistent en jeu de billard, banque, commode, tables, tabourets, et autres objets. (214)

ANNONCES DIVERSES.

VENTE VOLONTAIRE.

Le 20 du courant, dix heures du matin, pardevant M. Laforest, notaire à Lyon, et l'un de ses collègues, en l'étude dudit M. Laforest, rue de la Barre, n° 2, il sera procédé, par le ministère de M. Blanc, l'un des commissaires-priseurs de cette ville, à la vente aux enchères de l'ancien café *Teissier*, actuellement exploité par Arnoux et C^e, et connu sous la désignation de *Café du Messenger des Dieux*. Ce café est en pleine activité.

La vente comprendra les objets mobiliers, décors, agencemens, avantages du bail et autres dépendances, comme aussi les recouvrements.

(1) Chez LOUIS BAREUF, libraire, rue St-Dominique, n° 2. Un joli vol. in-18. avec gravure. Prix: 3 fr. 50 c.

La vente se fera en trois lots.

Le premier comprendra le fonds de café avec achalandage, bail, effets mobiliers, agencemens et tous les décors, à l'exception du Mercure qui orne la principale salle. Cette statue composera le second lot. Le troisième lot comprendra les recouvrements.

Après les enchères sur chaque lot séparé, il sera ouvert une enchère générale sur les trois lots réunis, qui sera préférée, si elle est égale ou supérieure aux enchères particulières.

Les clauses et conditions de la vente dont il a été dressé acte seront communiquées par ledit M. Laforest, qui est chargé de recevoir des offres et de traiter de gré à gré avant l'adjudication. (205-2)

A VENDRE.

Belle propriété vignoble, composée de maison de maître et de cultivateur, cours, jardin, pressoir, caves, et de quatre bons vigneronnages, produisant les meilleures qualités de vin de Fleurv, canton de Beaujeu (Rhône).

S'adresser à Villefranche, à M. Lambert, notaire, chargé de la vente. (215)

Domaine située dans un bon canton de vignobles de l'arrondissement de Villefranche, composé de vignes, terres, prés et bois, de la contenance totale de 280 bicherées.

Belle propriété située près de cette ville, composée d'une habitation bourgeoise, de bâtimens d'exploitation, et d'un clos de 60 bicherées.

Petite propriété composée de bâtimens et de 23 bicherées de fonds, tant un seul tènement, près de Charbonnières.

Maison de campagne à 5 lieues de Lyon, sur la rive droite de la Saône, composée d'une jolie habitation bourgeoise, d'un clos de huit bicherées renfermant un jardin, un verger, une salle d'ombrage, et de 20 bicherées de fonds en terres et prés.

S'adresser à M. Alliod, notaire à Lyon, place Confort, n° 7. (216)

Trois maisons situées à la Guillotière, savoir: l'une Grande-Rue, n° 10, du revenu de 1,900 fr.; une autre, rue d'Osain, n° 22, du revenu de 2,200 fr.; autre, rue des Hiroquelles, n° 4, du revenu de 1,400 fr., à vendre sur le pied de six pour cent net.

S'adresser à M. Cherblanc, notaire à Lyon, place Saint-Pierre. (215)

A vendre de suite.

Un ancien fonds de mercerie demi gros et détail. S'adresser au bureau du journal. (120-9)

Une voiture suspendue sur courroies, à six places et à un cheval. S'adresser à M. Paret, port du Temple, n° 46, au 5^m.

A PLACER.

6, 10, 12 et 16,000 francs à placer en viager par hypothèque dans l'arrondissement de Lyon.

S'adresser à M. Alliod, notaire à Lyon, place Confort, n° 7. (216 bis)

A LOUER.

Vaste local de 100 pieds de long sur 25 de larges et 14 d'élévation, à louer à la Noël prochaine, ou plus tôt si cela convenait au preneur. Ce vaste appartement, qui est à un rez-de-chaussée, est parfaitement éclairé au nord, au midi et à l'orient par 25 croisées ou portes. Il est dans l'enceinte de la ville et dans une situation agréable. On y a de l'eau très-pure et très-abondante. Ce local peut servir à un appât, à une fabrique soit de mousselines, soit d'étoffes de soie, et particulièrement à des métiers de rubans à la barre, attendu la hauteur du plancher qui est à 14 pieds au-dessus du carrelage.

S'adresser, pour les plus amples renseignemens, à M. Favier, négociant, rue Désirée, n° 1. (217)

A louer de suite pour cause de départ.

Bel appartement de huit pièces au premier étage avec balcon, presque au centre de la ville, avec tous les agencemens; on laisserait aussi les glaces, le tout pour 1,200 fr. de loyer.

S'adresser à M. Philippe Flacheron, marchand de nouveautés, place de la Comédie. (161-9)

A louer de suite.

Etablissement convenable à une bonne auberge, en cette ville et sur la route la plus fréquentée, avec écuries, remises, fenil, douze ou vingt pièces, et un plus grand nombre si on le desiré. (160-4)

S'adresser au bureau du journal.

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

LA GAGEURE IMPRÉVUE, comédie. — LE SIÈGE DE CORINTHE, opéra.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

FROSINE, vaudeville. — L'AMBASSADEUR, vaudeville. — LA MATINÉE AUX CONTRE-TEMPS, vaudeville. — LE HUSSARD DE FELSHEIM, vaudeville.

